



**Midi Corrèzien**  
Communauté de communes

**Nombre de conseillers**

En exercice : 51  
Présents : 45  
Représentés : 5  
Votants : 50  
Pour : 50  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Etaient présents les conseillers titulaires suivants :**

Alain SIMONET; Denis PINSAC; André ALRIVIE; Patrick NOAILHAC; Bernard REYNAL; Bernard LARBRE; Jean-Pierre NORMAND-COURVAUD; Dominique CAYRE; Gabriel BARRADE; Yolande BELGACEM; Jean-Pierre LARIBE; Jean-Michel MONTEIL; Pierre MILY; Amaud REYNIER; Jean-Paul DUMAS; Sabine SABATIER; Vincent LEDOUX; Guy CHASSAGNE; Michel CHARLOT; Gérard LAVASTROU; Laurent BRESSY; Christian DERACHINOIS; Alain VAUZOUR; Éric GALINON; Jean-Louis MONTEIL; Yves NOYER; Jérôme MADELEINE; Jean BOUYSSOU; Christophe LISSAJOUX; Christophe CARON; Pierre-Marie LAVAL; Nicolas TARDIF; Isabelle VIRONDEAU; Caroline DU MAS DE PAYSAC; Daniel ROCHE; Yves POUCHOU; Dominique PERRIER; Jean-Louis ROCHE; Olivier LAPORTE; Éric CISCARD; Philippe LONGUEVILLE; Nathalie LABORDE-BRESSY; Laurent PUYJALON.

**Etaient présents les conseillers suppléants suivants :** Jean-Paul CHAPPOUX; Michel RAYNAL

**Etaient représentés les conseillers titulaires suivants :** Francis CANARD par Alain SIMONET; Ghislaine DUBOST par Dominique CAYRE; Danièle BESSE par Jean-Michel MONTEIL; Christelle CANTALOUBE par Pierre MILY; Emmanuelle DUPUY par Christophe CARON.

**Était excusée la conseillère titulaire suivante :** Nelly GERMANE.

**DELIBERATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 novembre 2020**

L'an deux mille vingt, le 23 du mois de novembre à 17 heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle Versailles – 19500 MEYSSAC, sous la présidence de M. Alain SIMONET, Président.

**Date de convocation :** 17 novembre 2020

**Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Laurent PUYJALON a été désigné secrétaire.**

**DELIBERATION N°2020-102 : ELECTION D'UN MEMBRE AU CIAS MIDI CORREZIEN**

Par délibération n°2020-67 du 16 juillet 2020, le conseil communautaire a désigné les membres pour siéger au Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Consécutivement à la démission de Madame Eliane NISSOU de son mandat de conseillère communautaire d'ALTILLAC, devenue définitive dès sa réception le 16 octobre 2020, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein du Conseil d'administration du CIAS.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- *Vu les articles R123-27 et R 123-28 du code de l'action sociale et des familles relatifs au CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale),*
- *Vu l'article R123-9 du code de l'action sociale et des familles prévoyant que le Conseil Communautaire procède à l'élection de ses représentants au scrutin majoritaire à deux tours et qu'il détermine au préalable si le scrutin est uninominal ou de liste ;*
- *Vu délibération n°2020-67 du 16 juillet 2020 désignant les représentants du Conseil Communautaire au Conseil d'Administration du CIAS,*
- *Vu l'article R123-29 du code de l'action sociale et des familles prévoyant que le Conseil Communautaire procède à l'élection de ses représentants au scrutin majoritaire à deux tours et qu'il détermine au préalable si le scrutin est uninominal ou de liste ;*
- *Considérant la démission de Madame Eliane NISSOU de son mandat de conseillère communautaire d'ALTILLAC et la vacance d'un siège au conseil d'administration du CIAS,*
- **DE PROCEDER, par vote à bulletins secrets, au scrutin uninominal à deux tours, à l'élection d'un représentant pour siéger au Conseil d'administration du CIAS**
- *Vu les résultats du scrutin,*
- **DE PROCLAMER M. André ALRIVIE élu pour siéger au Conseil d'administration du CIAS.**

Fait à Beaulieu-sur-Dordogne, le 23 novembre 2020

Le Président,  
Alain SIMONET

Publié le 26 novembre 2020